



Protocole d'accord

Entre l'Associazione Nazionale Comuni Italiani sez. Regione Toscana (Anci Toscana) et la Fédération Nationale des Villes Tunisienne (FNVT)

Considérant que :

- la Constitution tunisienne, entrée en vigueur le 10 février 2014 consacre l'intégralité du chapitre VII au rôle des collectivités locales et souligne que la décentralisation peut constituer une contribution essentielle pour créer une démocratie stable, promouvoir le développement local, la diffusion des services de base et favoriser la participation des citoyens;
- le code des collectivités locales fournit les dispositions juridiques pour mettre en place les ressources financières propres et transférées nécessaires pour pouvoir gérer les compétences transférées aux communes;
- les premières élections municipales se sont déroulées au mois de mai 2018, puis la mise en place du conseil municipal et des commissions e été faite au cours de mois de Juliet 2018;
- dans ce contexte juridique et politique complètement renouvelé, les communes tunisiennes doivent être soutenues à tous les niveaux dans le rôle ambitieux qu'elles sont appelées à jouer afin de répondre aux besoins du citoyen.

Étant donné que:

- Anci Toscana représente le système des communes toscanes, la ville métropolitaine de Florence et les unions de communes. Elle a comme objectif, de mettre à disposition des collectivités locales des compétences spécialisées dans divers secteurs d'activité, de valoriser et consolider l'autonomie institutionnelle, juridique, financière et organisationnelle des collectivités
- Depuis des années, Anci Toscana met en place des activités sur les thèmes de la coopération internationale, avec une attention particulière pour ceux concernant le soutien au processus de décentralisation et l'autonomie locale, et sur d'autres thématiques comme la migration et la promotion des droits
- La Fédération Nationale des Villes Tunisienne FNVT a pour objectif d'accompagner et de renforcer les compétences des Municipalités tunisiennes, elle offre à travers le réseaux une plateforme d'échange entre le communes
- Développe et promeut l'intercommunalité et la coopération internationale
- Étant donné que :

- La Fédération Nationale des Villes Tunisienne FNVT soutien les processus de décentralisation et encourage les communes tunisiennes pour promouvoir le développement durable de leur territoire
- Anci Toscana et la Fédération Nationale des Villes Tunisienne FNVT sont des organismes homologues qui travaillent dans la Méditerranée pour créer des relations de concertation entre les municipalités et les acteurs locaux, promouvoir le développement durable et renforcer les partenariats dans le domaine de gouvernance locale;
- La coopération territoriale promeut également la participation des acteurs publics et privés intervenant dans le périmètre communal, dans le cadre des programmes nationaux du pays

L'Associazione Nazionale Comuni Italiani sez. Regione Toscana (Anci Toscana) et la Fédération Nationales des Villes Tunisienne (FNVT)

s'engagent à :

- promouvoir l'échange d'expériences, de compétences et de bonnes pratiques pour soutenir le processus de décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance dans les territoires respectifs, pour également contribuer à la gestion des migrations et promouvoir la coopération en Méditerranée;
- soutenir le rôle actif des communes dans les activités de coopération internationale en aidant à l'élaboration des projets conjoints de coopération à soumettre à de potentiels investisseurs nationaux et internationaux;
- encourager les partenariats entre les communes de la Tunisie et de Toscane, pour promouvoir les
 opportunités d'échange de bonnes pratiques et développement économique, culturel et social grâce
 à une implication des entreprises publiques et privées et des organismes à but non lucratif.

Lu et approuvé, Tunis 10/10/2018

Associazione Comuni Italiani sez. Regione Toscana ANCI TOSCANA	La Fédération Nationale des Villes Tunisienne FNVT
M. Matteo Biffoni	M.me Souad Ben Abderrahim
Maire de Prato et Président Anci Toscana	Maire de Tunis et Président FNVT
Mon Pall.	Done
Simone Gheri Directeur général	M.me Nazek Ben Jannet Directice éxecutive